

## **OFFICE DES CEREALES**



### **Avis de Consultation N° C2/0054/25**

L'Office des Céréales lance une consultation pour Le choix d'un architecte pour être désigné en tant que membre de la commission technique des bâtiments civils conformément aux dispositions de l'article 17 du Décret N°967 du 31 Juillet 2017.

Les soumissionnaires intéressés sont invités à retirer le cahier des charges auprès de la Direction de l'Approvisionnement de l'Office des Céréales (Service Achats). Les soumissions doivent être présentées comme il est indiqué à l'article 6 du Cahier des charges relatives à la présente consultation.

Les offres doivent parvenir sous plis fermés, par voie postale et recommandée ou par Rapide-Poste ou déposées directement au bureau d'ordre central de l'Office des Céréales contre récépissés, sous enveloppes fermées et scellées, libellées au nom de la Présidente Directrice Générale - 30 - Rue Alain Savary - BP N°173 CEDEX 1002 Tunis  
**« A NE PAS OUVRIR Consultation N° C2/0054/25 : choix d'un architecte ».**

Les offres doivent parvenir au plus tard le **25 Décembre 2025**, le cachet du Bureau d'Ordre Central de l'Office de Céréales faisant foi.

La validité des offres est fixée à **60 jours** après la date limite de la réception des offres.

Toute offre qui est parvenue au delà de la date limite sera rejetée.

